



Régularisation de titre de séjour étudiante étrangère

Par **Alvi**, le **13/12/2010** à **14:40**

Bonjour,

Je suis une étudiante gabonaise venue en France pour suivre une formation en BTS communication. Je suis arrivée en France en tant qu'étudiante boursière du gouvernement gabonais. Ma première année les cours ne m'ont pas vraiment plus, j'ai voulu changer de filière mais je ne savais pas trop dans quoi me réorienter alors j'ai continué et tant bien que mal j'ai obtenu mon passage en deuxième année. Mais voilà depuis le début de l'année il y a eu quelques événements qui ont fait en sorte qu'aujourd'hui je me retrouve dans une situation très compliquée. En effet ma bourse a été supprimée, le motif était "échec et absence" alors que je n'étais pas en échec j'ai obtenu mon passage en 2ème année et j'avais bien commencé les cours. J'ai donc fait appel mais je n'ai jamais eu de suite à mon recours. Entre temps j'ai appris que j'étais enceinte de mon copain avec qui je suis en couple depuis deux ans lui est français. Nous avons décidé de garder le bébé et de nous installer ensemble. Quand j'ai informé l'école de ma situation il m'on dit qu'il m'était quasiment impossible de poursuivre les cours étant donné que l'accouchement est prévu durant la période de l'examen de fin d'année. N'ayant plus de bourse, je ne pouvais pas payer la scolarité qu'il m'était d'ailleurs impossible de continuer vu que je ne peux pas passer l'examen, j'ai donc arrêté les cours. Cependant ma mère à qui je n'ai pas dit que j'avais arrêté les cours, avait pris la décision de payer la scolarité, en apprenant que je suis enceinte elle a tenu à ce que je termine l'année et que je passe mon BTS. Mais voilà étant donné que cette formation ne me plaît pas, et que je ne pense pas avoir mon examen et que je ne pourrais pas le passer ça me gêne que ma mère dépense 5000€ pour un échec.

Aujourd'hui je ne sais plus où j'en suis, je ne sais pas quoi faire, avant que tout cela n'arrive j'avais entamé une procédure de renouvellement de titre de séjour étudiant, j'ai un récépissé et le seul document qu'il manquait pour avoir la carte de séjour c'était l'attestation de bourse, mais vu que je ne suis plus boursière je ne peux pas avoir ce document. Ma mère ma donc

envoyé les doc necessaire afin que je fasse la demande de renouvellement en tant qu'etudiant non boursier. Le probleme c'est qu'elle ignore que j'ai arrêté les cours. J'ai conscience que ce n'était pas une bonne decision mais je ne pouvais plus continuer en sachant que j'allais droit vers l'echec et que c'est ma mere qui allait payer tous ca.

Par **mimi493**, le **13/12/2010 à 15:00**

Donc vous n'avez plus aucun motif d'avoir un titre de séjour. Reprenez les cours, les dates d'accouchement, c'est approximatif et vous pouvez accoucher avant notamment (vous pouvez même demander un déclenchement dans le 8ème mois, là où l'enfant est fini et peut naitre à tout moment, afin de pouvoir passer votre examen).

Il est important d'avoir votre examen cette année, même si ça vous plait pas. Vous allez vivre de quoi ? Que se passera-t-il si votre ami vous quitte (ça arrive). En plus votre mère a payé la scolarité.

Ensuite, le diplôme en poche, vous aurez une certaine sécurité permettant de reprendre d'autres études (vous aurez quand même cette première formation diplômante, ce n'est pas rien)

Sauf évidemment, à penser, que vous êtes venue en France sous prétexte d'étude alors que le but était de trouver un pigeon français et de tomber enceinte, afin d'être mère d'un enfant français et d'avoir droit au séjour ... Faites mentir tous ceux qui le penseront.

Par **Alvi**, le **13/12/2010 à 15:38**

Merci de m'avoir répondu.

J'avoue que j'ai pris la decision un peu a la legere et je regrette beaucoup, en effet je pense que la decision la plus sage serait de reprendre les cours. Mais je ne sais pas si l'ecole accepterait que je revienne (ca fait un mois que j'ai arrêté). Est ce possible de continuer les cours a domicile dans ce cas ?

"Sauf évidemment, à penser, que vous êtes venue en France sous prétexte d'étude alors que le but était de trouver un pigeon français et de tomber enceinte, afin d'être mère d'un enfant français et d'avoir droit au séjour"

Quand je suis venu en France c'était "réellement pour mes etudes" je ne suis pas venu dans l'intention de trouver un "pigeon francais" d'autant plus que je me suis vue un peu forcé a venir étudier ici (c'est ma mere qui tenait a ce que je vienne alors que moi meme je ne savais pas trop quoi faire comme etude sup et je voulais encore reflechir avant de me lancer,mais ma merema mis la pression elle a choisit a ma place et ma envoyé en France, craignant de la contrarier je n'ai pas sut lui tenir tete et j'ai tjs fait comme elle l'a voulu).

Mon copain m'a meme proposer de l'épouser en esperant que cela simplifierai les choses mais j'ai refusé car je ne veut pas de ce genre de mariage meme si on s'aime. Le bébé non plus n'était pas prévu, mais voila c'est arrivé et on veut assumer. Maintenant vue de l'exterieur cela peut laisser croire que j'ai agit pour avoir droit au sejour mais c'est faux!

j'aimerais comme vous le dites faire mentir ceux qui le penseront...

Après avoir arrêté les cours, j'ai décidé de me faire aider car ça n'allait vraiment pas, je vois l'assistante sociale du service étudiant, le service orientation et aussi une psychologue car émotionnellement ça n'allait pas. Je désire qu'il y ait des changements dans ma vie, afin d'être stable, avoir un projet concret et faire en sorte que le bébé soit accueilli dans de bonnes conditions. Voilà pourquoi je fais toutes ces démarches en ce moment.

Après mes entretiens au service orientation, j'ai décidé de me lancer dans des études en tourisme l'année prochaine.

-Est-ce possible de suivre des cours à domicile (à cette période de l'année) pour avoir un visa étudiant? (je souhaite l'année prochaine m'inscrire en licence tourisme donc j'aimerais pour le moment suivre des cours de tourisme à domicile histoire d'apprendre des bases et de faciliter mon inscription pour l'année prochaine) pensez-vous que c'est réalisable?

MERCI